



**CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE**  
Année 20....- 20....

**1 – DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE**

**Enfant concerné(e) :**

Nom..... Prénom.....

Né(e) le     /     / 20            à .....

Nationalité.....

Scolarisé(e) à ce jour    Oui                    Non

Si Oui Ecole.....

Ville..... Département.....

Classe actuelle .....

**Représentants légaux :**

M. ....

adresse exacte et complète .....

email : .....@.....

Mobile : .....                   Fixe : .....

M. ....

adresse exacte et complète .....

email : .....@.....

Mobile : .....                   Fixe : .....

**Numéro allocataire CAF :** .....

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso.

A Deyvillers (Vosges), le ...../...../ 20.....

Signature du représentant légal

## 1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, dans les délais, d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes auprès de la Mairie :

**MAIRIE – 2 rue Lorraine – 88000 DEYVILLERS – 03 29 34 08 70**

- Livret de famille (ou acte de naissance pour les étrangers)
- Carte nationale d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins 3 mois : quittance EDF, facture Téléphone fixe, facture d'eau, reçu de loyer
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé
- Certificat de radiation (pour les enfants scolarisés hors de la commune)

## 2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire et y indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur de l'école concernée.

## 3-ADMISSION DE L'ELEVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur de l'école concernée procédera, **sur rendez-vous à l'admission** de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur.

**Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie**

---

Parents .....

reçus en Mairie le .....

**Pièces fournies** :  Livret de famille  Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

**DOSSIER ECOLE transmis aux parents le** :.....

**Décision de la Mairie :**

**Inscription acceptée** : Enfant dirigé(e) vers :

**Ecole Maternelle**

**Ecole Élémentaire**

**Inscription refusée** : Motif .....

Transmis au directeur de l'école le .....

**Le Maire** Cachet de la Mairie